

Social : prolongation des aides pour les établissements accueillant les jeunes enfants



© 2021 Les Echos Publishing

L'année dernière, la Caisse nationale d'allocations familiales (Caf) a instauré, au profit des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) et des maisons d'assistantes maternelles (Mam) financés par les pouvoirs publics, des aides exceptionnelles destinées à accompagner leur baisse d'activité liée à l'épidémie de Covid-19. Ces aides, prolongées à plusieurs reprises en raison de l'évolution défavorable de la crise sanitaire, devaient cesser le 30 juin 2021. Mais, bonne nouvelle, elles seront finalement accordées jusqu'au 30 septembre 2021.

En chiffres : en 2020, ont bénéficié de ces aides 12 600 crèches pour 679,5 millions d'euros, 3 858 micro-crèches pour 38 millions d'euros et 1 721 Mam pour 4 millions d'euros.

Sont concernés les EAJE et les Mam :

- faisant l'objet d'une fermeture totale sur décision administrative ;
- devant fermer partiellement soit sur décision administrative, soit à leur initiative lorsqu'il leur est impossible de respecter les taux d'encadrement en raison de l'absence de salariés malades du Covid-19, identifiés comme

cas contacts par l'Assurance maladie ou bien en arrêt de travail dérogatoire en raison de symptômes du Covid-19 et dans l'attente du résultat d'un test de dépistage.

De plus, les EAJE et les Mam ont également droit à une aide exceptionnelle pour les places temporairement inoccupées par des enfants :

- identifiés comme cas contacts ;
- dont un parent est en isolement (cas contact ou malade du Covid-19) ;
- dont un parent est en arrêt de travail dérogatoire en raison de symptômes du Covid-19 et dans l'attente du résultat d'un test de dépistage ;
- dont un parent est privé d'activité, en raison des mesures prises par le gouvernement.

À noter : le montant de l'aide s'élève, par place fermée ou inoccupée et par jour, à 17 € dans les crèches et à 3 € dans les Mam.

[Communiqué de presse du 29 juin 2021 de la Caisse nationale d'allocations familiales](#)

© 2021 Les Echos Publishing